



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le - 7 OCT. 2008

Scanné le 8.10.08

08-925-091

Postulat

### Pour plus de publicité des contrôles des normes ORNI

Les mises à l'enquête pour des antennes de téléphonie mobile publiées dans la Feuille d'Avis Officielle du Canton de Vaud continuent d'être fréquentes quand bien même des fusions d'opérateurs (notamment Sunrise et Tele2) devraient, a priori, aboutir à une légère diminution.

Par ailleurs, les voix qui s'élèvent contre cette multiplication des antennes se font également de plus en plus nombreuses. Pour certaines personnes, ces antennes auraient des effets néfastes sur notre environnement ainsi que sur le comportement de certaines espèces animales. Sans me prononcer sur la véracité de tels propos, il y a lieu de s'interroger sur le dispositif du canton de Vaud pour assurer que les normes de l'Ordonnance sur les Rayons Non Ionisants (ORNI) soient respectées.

La multiplication des technologies avec notamment l'apparition du DVBH ne font qu'ajouter des rayonnements supplémentaires, qui cumulés avec les précédentes technologies (GSM900, GSM1800, UMTS, etc.), font craindre de possibles dépassements des normes ORNI sur certaines antennes.

Un rapport d'Inventis AG du 27 décembre 2007, concernant l'antenne située à l'Avenue Etienne Guillemin 18 à Pully, laisse entrevoir que des dépassements des normes ORNI peuvent être effectives dans notre canton.

De plus, le canton de Vaud ayant choisi de déléguer aux communes la compétence d'octroyer l'autorisation d'installer les antennes dans les zones à bâtir pourrait, du fait du manque de coordination sur le plan cantonal, favoriser encore la multiplication des antennes. Il est également légitime de s'interroger si les communes disposent des compétences nécessaires pour traiter de cette problématique complexe.

Considérant ce qui précède, de nombreuses questions se posent :

- Combien de mises à l'enquête pour des antennes ou des compléments d'antennes ont été faites durant l'année 2005, 2006 respectivement 2007 ?
- Comment s'effectue la coordination entre les demandes d'installation de nouvelles antennes par les différents opérateurs ? Le Conseil d'Etat juge-t-il cette coordination comme satisfaisante et pourquoi ?
- Comment s'effectue le contrôle des puissances et du respect des normes ORNI dans notre canton ? Quel est le rôle du canton et pourquoi ? Le Conseil d'Etat juge-t-il cet état de fait comme satisfaisant et pourquoi ?
- Comment ce contrôle s'effectue-t-il dans les autres cantons romands ? En quoi est-ce identique respectivement différent et pourquoi ? Le canton de Vaud participe-t-il à une plateforme intercantonale permettant un échange des pratiques et des savoir-faire et pourquoi ?

- Quelle est la marche à suivre pour une personne souhaitant connaître la puissance d'une antenne à proximité de chez elle ? Quels documents sont-ils donnés à cette personne et pourquoi ?
- Quelle est la marche à suivre pour une personne souhaitant qu'il y ait un contrôle de la puissance d'une antenne à proximité de chez elle ? Quelle est la procédure précise mise en place au sein de l'administration vaudoise ? Quels sont les acteurs informés par avance de ce contrôle ? Qui est en charge des frais liés à ce contrôle et pourquoi ?
- Combien de contrôles demandés ont été effectués durant l'année 2005, 2006 respectivement 2007 et combien de contrôles spontanés ont été réalisés durant respectivement les mêmes années ? Quelle publicité est faite des résultats de ces contrôles ?
- Y a-t-il des contrôles plus fréquents ou plus ciblés à proximité de zones à forte fréquentation infantine (crèche, école, etc.) et pourquoi ?
- Quelle est la procédure en cas de résultats supérieures aux valeurs limites ou aux normes ORNI et pourquoi ?
- Combien d'ETP au sein de l'ACV sont consacrés à la problématique des RNI et combien d'ETP sont consacrés au contrôle des puissances des antennes et quelles sont leur formation dans le domaine ? Le Conseil d'Etat juge-t-il ce nombre suffisant et pourquoi ?
- Le Conseil d'Etat compte-t-il mettre sur pied un bureau indépendant de contrôle des puissances des antennes des téléphonies mobiles, qui serait accrédité par la Confédération et qui pourrait faire des contrôles aléatoires et pourquoi ?
- Le Conseil d'Etat compte-t-il rendre public, et plus précisément que les données actuelles disponibles sur le site Internet de l'OFCOM, les puissances des antennes ainsi que les contrôles effectués au travers de son site Internet et pourquoi ?
- Y aura-t-il des suppressions d'antenne suite au rachat de Tele2 par Sunrise ? Combien et pourquoi ?
- Quelle est la fourchette financière proposée par un opérateur pour la pose d'une antenne sur le toit d'un bâtiment respectivement sur le territoire cantonal (le long de l'autoroute, etc.) ?
- Même si le WIFI n'est pas soumis aux normes ORNI en raison de leur type d'onde, y a-t-il un contrôle de l'Etat et pourquoi ?

Le présent postulat demande au Conseil d'Etat un rapport répondant à ces nombreuses questions et plus particulières sur la volonté de ce dernier de publiciser les résultats des contrôles des puissances d'antenne de téléphonie mobile dans notre canton.

Lausanne, le 7 octobre 2008

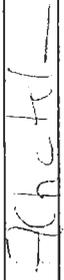
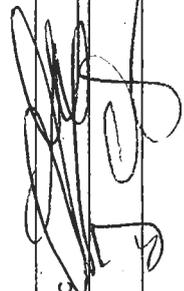
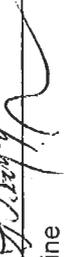
Yves Ferrari



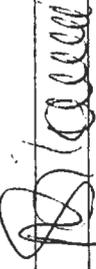
SOULHAITE DEVELOPPER + RENVUOI CE

JK  
BM

## Liste des députés signataires – état au 2 septembre 2008

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Amarelle Cesa	Chatelain André 	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Durussel José
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Duvoisin Ginette
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Epars Olivier 
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Fardel Claude-André
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc 	Favez Jean-Michel
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain
Bally Alexis 	Clot Bertrand	Feller Olivier
Bavaud Sandrine 	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Bernhard Maximilien	Cornaz-Rovelli Valérie 	Flora-Guttmann Martine
Berseth Verena	Cornut Michel	Freymond Cantone Fabienne
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décaillet Anne	Girardet Lucas 
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Giardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline	Delacour André	Glutz Félix
Brélaz François	Depoiser Anne-Marie	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Devaud Grégory	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dind Claudine 	Guignard Jean

## Liste des députés signataires – état au 2 septembre 2008

Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rochat Pierre
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rod Armand
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Monod Alain	Roulet Catherine 
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Rüey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger
Jufer-Tissot Nicole	Mouquin Michel	Savary Marianne 
Jungclaus Delarze Suzanne 	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Junod Grégoire	Pache Rémy	Schwaar Valérie 
Kaelin Pierre	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra 
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Streit Christian
Mahaim Raphaël 	Pertusio Mario-Charles 	Surer Jean-Marie
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Truffer Jean-Jacques
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Venezelos Vassilis 
Marendaz André	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Martinet Philippe	Randin Philippe	Volet Pierre
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric 
Mayor Olivier 	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta 	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Ailette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice 	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre